

Après la chute de Liège, août 1914

« *La grandeur d'un peuple est dans son âme.* » Luigi Barzini

La bataille de Liège se termine le 16 août 1914 avec la reddition du fort de Hollogne. Cependant, pour s'emparer de la cité mosane, les Allemands ont subi des pertes bien plus importantes que prévues.

Certes, Ludendorff est entré dans Liège le 7 août mais cinq brigades allemandes sur six avaient subi d'importants revers. Beaucoup d'hommes ont perdu la vie pendant les premiers combats : parmi eux, le Général von Bülow, commandant la 9e Division de cavalerie, le Général von Wussow, commandant la 14e Brigade, le Colonel Krüger, commandant le 27e Régiment d'infanterie, le Colonel Frederik-Willem Prince de Lippe, commandant le 74e Régiment d'infanterie, le Colonel Schultze, commandant le 20e Régiment d'infanterie.

Le Général Ernst Kabisch reconnaît cette défaite initiale :

« *De lourds et sanglants combats, de lourdes pertes partout. Avancer en se sacrifiant et puis la retraite. Nulle part, un succès réel. Voilà comment se regardent pour leurs chefs, les combats des cinq brigades, les 34e, 27e, 11e, 38e et 43e.* »



La Place Saint-Lambert de Liège est envahie par les troupes allemandes.

Le 17 août 1914, les têtes de colonnes des 1re et 2e Armées atteignent la ligne Hasselt, Saint-Trond, Waremme, Huy.

Le 12 août, la Division de cavalerie du Général de Witte, appuyée par la 4e Brigade de la 1e Division, avait arrêté la cavalerie allemande à Halen.

Le 19 août, la ville de Namur, défendue par neuf forts Brialmont, 22 000 hommes de la 4e Division et 5 000 hommes de forteresse, subit l'assaut du groupement spécial Max von Gallwitz. A l'instar de la cité ardente, Namur offre une résistance remarquable aux 400 pièces de l'artillerie lourde allemande, parmi lesquelles, on compte les redoutables obusiers 30,5 cm Skoda et surtout les 42 cm de Krupp qui engageront le feu contre les forts de Maizeret, Marchovelette, Emines et Suarlée.

Namur tombe le 23 août : la 4e Division se retire, non sans lourdes pertes vers la France pour rejoindre le gros de l'armée belge à la mi-septembre.

L'armée belge est obligée de se replier sur Anvers ; les Allemands entrent dans Bruxelles, le 20 août.

Le 28 septembre, Anvers subit l'attaque d'un groupement puissamment doté en artillerie lourde qui écrase les forts de la métropole. Dans la nuit du 9 au 10 octobre, l'armée belge se retire vers la région côtière et prend position sur l'Yser et le canal de l'Yperlée, sa dernière ligne de défense. Les Allemands passent à l'offensive contre les positions belges le 18 octobre. Avec l'aide des Britanniques et des Français, l'armée belge, comptant quatre Divisions normales et une Division de cavalerie et, après avoir inondé le terrain à l'Ouest de d'Yser, réussit à fixer le front pour quatre années de combats dans la boue des tranchées de l'Yser.

L'agonie de la Belgique

En octobre 1914, Luigi Barzini, journaliste et correspondant du quotidien milanais *Corriere della sera* retrace les combats désespérés de l'armée belge contre «*la cruelle marée teutonne.*» Voici quelques extraits de ce poignant témoignage :

«J'ai assisté à l'agonie de la Belgique. L'invasion allemande a dévoré les derniers morceaux libres de la petite nation héroïque et généreuse que la fatalité a mise à l'avant-garde de cette immense lutte des peuples. Le drapeau belge a presque complètement disparu de la Belgique. Abandonnée à elle-même, la Belgique attaquée s'est défendue pendant deux mois contre le géant ennemi ; elle a lutté avec un acharnement superbe au nom de ses droits les plus saints, et, presque sans armée, défendue par un indomptable sentiment de la liberté, elle s'est battue jusqu'à la mort.



**Le martyre de la Belgique vu par la Grande-Bretagne.
*Into captivity. A scene in a Belgian town. From a painting by F. Matagna.***

La Belgique a donné sa vie pour un principe. Elle a préféré son indépendance à son existence. Jusqu'au dernier moment, elle a répondu par un refus dédaigneux chaque fois qu'on l'a invitée à capituler. Ce noble pays a fait sien le mot légendaire de la vieille garde : plutôt mourir que de se rendre. Il n'a pas compté les ennemis, il n'a pas calculé les probabilités, il n'a vu que la justice de sa cause. Et il a eu raison.

A mesure que, sous le galop des uhlands, des territoires se détachaient de la nation et que, progressant toujours, mettant tout à feu et à sang, de ville en ville, avançait inexorable et cruelle la marée teutonne, à mesure que la Belgique devenait plus petite, nous la voyions plus grande.

Aux yeux du monde émerveillé surgissait une Belgique nouvelle. Nous avons eu la révélation inattendue d'un peuple, qui, tout en perdant son territoire, prenait par son attitude héroïque des proportions imposantes.



Le martyre de la Belgique est illustré par ces habitants d'Anvers du quartier de la gare, faisant la file afin de recevoir du lait. La première adulte au premier rang à partir de la droite, est Désirée Marie Remacle, née le 14 février 1872. Elle est l'arrière-grand-mère maternelle de Fernand Moxhet, président du Front de Sauvegarde du Fort de Loncin. Elle habitait rue Florent Pirotte au numéro 33. Photo de Fernand Moxhet. (*)

Nous ne mesurons point son indépendance au kilomètre carré ; nous n'énumérons point les villes occupées par l'ennemi ; à nos yeux la Belgique grandissait démesurément sur les ruines mêmes de la Belgique. La grandeur d'un peuple est dans son âme.

J'ai assisté à l'agonie de la Belgique. J'ai vu la fin rapide de l'immense drame. Après la prise d'Anvers, l'avalanche germanique s'est précipitée en cinq jours jusque près de Dunkerque, aux confins de la France. Les dernières heures de vie belge à Gand, à Bruges, à Blankenberge, à Zeebrugge, à Ostende, ont laissé en moi des souvenirs profonds de tristesse, de consternation et de douleur.

Victorieuse ou vaincue, l'Allemagne ne pourra effacer de son histoire la page qui aura pour titre : « le Martyre de la Belgique .» »

(*) La maison de droite est toujours présente, située au numéro 2 de la rue Maréchal Foch. Celles qui se trouvent à gauche ont été remplacées.

Réquisitions et rationnement

L'Allemagne a utilisé d'importantes ressources économiques et alimentaires de la Belgique en s'emparant régulièrement d'une grande partie de ses récoltes ; elle saisissait également une partie du cheptel pourtant indispensable aux agriculteurs.

Ces réquisitions et un sévère rationnement ont donné lieu à d'importantes pénuries alimentaires auprès de la population. Si une partie de la récolte définie par l'occupant n'était pas fournie, le coupable devait payer une amende comme le prouve le document ci-dessous. Le 15 février 1918, Antoine Edmond, habitant à Doische (province de Namur) a été obligé de payer une amende de 605 marks parce qu'il n'avait pas fourni 605 kilos de pommes de terre à l'armée allemande :

DER ZIVILKOMMISSAR DES KREISES
PHILIPPEVILLE

Florennes, 15. Februar 1918

J. N°

An Antoine Edmond
d
in Doische
à

Ausweislich der Liste der Deklarationen der Kartoffeln sind Sie meiner
D'après la liste des déclarations de pommes de terre vous n'avez pas
Anordnung zur Ablieferung des Ueberschusses aus Ihrer Ernte ohne Angabe stichhaltiger
— pas entièrement — fourni, conformément à mon ordre, l'excédent de votre récolte,
Gründe nicht — in vollem Umfange — nachgekommen.
sans donner des raisons suffisantes.

Nach Artikel 6 der Verordnung des Herrn General-Gouverneurs vom 8
Selon l'article 6 de l'arrêté de Monsieur le Gouverneur Général en date du 8 septembre
September 1917 sind Sie daher gehalten, für 605 Kilo fehlender Kartoffeln
1917, vous êtes sommé de payer pour 605 kgs de pommes de terre qui manquent
den Betrag von 605.-Mk zu zahlen, der durch den dortigen Bürgermeister
à votre fourniture, le montant de 605.- Mk qui doit m'être remis
mir bis spätestens 10. März zuzuführen ist.
pour le 10 mars au plus tard par le Bourgmestre de votre
commune.

Sollte die Zahlung nicht rechtzeitig eingehen, wird der Betrag zwangsweise
Si le paiement n'est pas fait pour le délai fixé, je ferai rentrer la somme par contrainte,
beigetrieben werden.

DER ZIVILKOMMISSAR.

« D'après la liste des déclarations de pommes de terre, vous n'avez pas entièrement fourni, conformément à mon ordre, l'excédent de votre récolte, sans donner de raisons suffisantes. Selon l'article 6 de l'arrêté de Monsieur le Gouverneur Général en date du 8 septembre 1917, vous êtes sommé de payer pour 605 kilos de pommes de terre qui manquent à votre fourniture, le montant de 605 marks qui doit m'être remis **pour le 10 mars au plus tard** par le Bourgmestre de votre commune.

Si le paiement n'est pas fait pour le délai fixé, je ferai rentrer la somme par contrainte. »

Fernand Gérard

20 août 2023

Bibliographie : Antoine G., *La guerre 1914-1918 dans un village wallon.*
Bernard H., *L'An 14 et la Campagne des Illusions.*
Barzini L., *Scènes de la Grande Guerre.*
Kabisch E., *Lüttich. Deutschlands Schicksalsschritt in dem Weltkrieg.*
Moxhet F., Gérard F., *Loncin, le fort héroïque.*